



Sainte-Croix



**Collecte des sapins de Noël**



Jusqu'au 10 janvier 2021

**Endroit :** sous l'abri du parc Jean-Guy-Fournier,  
6373, rue Garneau




**HORAIRES - PÉRIODE DES FÊTES**

**Bureaux municipaux :** Fermés du mercredi 23 décembre 2020 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclusivement sauf pour les services d'urgences : 418-806-1960 ou 418-806-1610.

**Aréna :** Fermé les 24, 25, 26 décembre, ainsi que les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

**Bibliothèque municipale :** Fermée du 20 décembre au 2 janvier inclusivement

**Tenant compte du nouveau contrat pour le service des vidanges à intervenir le 1<sup>er</sup> juin 2021, voici le calendrier des collectes jusqu'au 31 mai 2021. Les collectes du 24 et 31 décembre 2020 auront lieu comme prévues. Prendre note qu'aucune copie vous sera transmise par la poste. Veuillez conserver cet Avis Municipal pour les dates.**

MOIS 	ORDURES 	RÉCUPÉRATION 
Janvier 2021	Rural : 13 et 27 Urbain : 14 et 28	Rural : 6 et 20 Urbain : 7 et 21
Février 2021	Rural : 10 et 24 Urbain : 11 et 25	Rural : 3 et 17 Urbain : 4 et 18
Mars 2021	Rural : 10 et 24 Urbain : 11 et 25	Rural : 3, 17 et 31 Urbain : 4 et 18
Avril 2021	Rural : 7 et 21 Urbain : 8 et 22	Rural : 14 et 28 Urbain : 1, 15 et 29
Mai 2021	Rural : 5 et 19 Urbain : 6 et 20	Rural : 12 et 26 Urbain : 13 et 27

**40 ANS DE SERVICE - RENÉ BERGERON**

La Municipalité de Sainte-Croix tient à féliciter et remercier M. René Bergeron pour son engagement, sa loyauté et son dévouement pour la communauté de Sainte-Croix tout au long de ces années.



Programmation des loisirs .....2  
Stationnement de nuit.....3  
Abri d'hiver .....3

Panier de Noël.....3  
Comité Familles-MADA .....4



Pour toute urgence pour bris d'aqueduc et/ou d'égout en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal :  
418 806-1960 ou  
418 806-1610

L'Avis Municipal

## Programmation loisirs Hiver-2021

Compte tenu que tous les loisirs et sports organisés demeurent sur pause à l'heure actuelle, le Service des loisirs de Sainte-Croix tient à informer les citoyens que, exceptionnellement, **il n'y aura pas de publication de la Programmation de loisirs et culture à l'hiver 2021**. Si jamais la situation évolue et qu'il devenait possible de permettre la tenue de certaines activités, celles-ci seraient publicisées sur le site web municipal, ainsi que sur le Facebook officiel de la Municipalité.

D'ici à ce que la situation s'améliore, espérons-le rapidement, **le Service des loisirs invite la population à profiter des sentiers récréatifs (ski de fond, raquette et marche) dès leur ouverture, des séances de patinage libre/hockey libre offertes à chaque semaine au Centre culturel et sportif et du service de prêt de livres sans contact de la bibliothèque municipale**. De plus, n'hésitez pas à privilégier les activités individuelles et familiales.

Pour toute question :

Service des loisirs,

418 926-2133 / [loisirs.sainte-croix@globetrotter.net](mailto:loisirs.sainte-croix@globetrotter.net)

### Horaire activités libres à l'aréna

#### Patinage libre et Hockey libre

Comme il est possible d'offrir des activités libres (même en zone rouge) au Centre culturel et sportif, le Service des loisirs propose des séances de patinage libre et de hockey libre à chaque semaine. **L'horaire est publié une fois par semaine sur le Facebook municipal. Réservation obligatoire. Restez à l'affût!**



#### Location de glace bulle familiale

Durant la pandémie de COVID-19, le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix offre, exceptionnellement, des séances sur glace aux familles de la région. La location est possible seulement pour les « bulles familiales », soit un nombre illimité de personnes d'une même famille demeurant à la même adresse. Le tarif est de 50\$ de l'heure. Possibilité de location demi-glace ou pleine glace.

#### **\*IMPORTANT\***

**Peu importe l'activité pratiquée, les règles sont les suivantes :**

- Inscription obligatoire via courriel à [loisirs.sainte-croix@globetrotter.net](mailto:loisirs.sainte-croix@globetrotter.net)
  - o Noms de chaque participant
  - o Adresse civique
  - o Numéro de téléphone
  - o Plage désirée
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, veuillez demeurer à la maison.
- Veillez arriver seulement 5 minutes avant le début de l'activité. Il y aura prise de présence à l'entrée et désinfection des mains obligatoire.
- Le port du masque sera obligatoire en tout temps pour toute personne de 10 ans et plus, sauf lors de l'activité.
- Les vestiaires seront fermés. Par contre, les participants pourront tout de même attacher leurs patins à l'intérieur, puisque des chaises seront disposées, dans l'enceinte, de façon à respecter une distanciation sociale.
- Les participants devront également apporter leur propre matériel, il n'y aura aucun prêt.

## **STATIONNEMENT DE NUIT**

(Réf. règlement n° 568-2017, article 6.5.6 et 6.7.1)

### **RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)**

Il est interdit de stationner sur les voies publiques de la Municipalité entre 23 h et 7 h, du quinze (15) novembre au premier (1<sup>er</sup>) avril inclusivement.

L'interdiction ne s'applique pas pour la période du 23 décembre au 3 janvier. Cependant, si précipitations ou averses de neige, le stationnement de nuit est interdit. (article 6.5.6).

### **DÉPLACEMENT ET REMORQUAGE**

Tout agent de la paix ou fonctionnaire désigné est autorisé à faire enlever ou à déplacer tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux travaux de voirie, à l'enlèvement et au déblaiement de la neige. Il est autorisé à remorquer ou à faire remorquer ainsi qu'à remiser ce véhicule ailleurs, notamment à un garage, aux frais du propriétaire, qui ne peut en recouvrer la possession que sur le paiement des frais réels de remorquage et de remisage, en sus des amendes prévues au présent règlement. (article 6.7.1).

## **ABRI D'HIVER SERVANT AUX VÉHICULES MOTORISÉS**

(Réf. règlement n° 389-2007, article 8.2.1.1.)

Les abris d'hiver sont autorisés dans toutes les zones du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante pourvu qu'ils satisfassent aux conditions suivantes:

1. Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté;
2. Sauf dans le cas d'une habitation en rangée, les abris d'hiver ne doivent pas être érigés en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue. Les abris d'hiver peuvent toutefois être érigés en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto;
3. Une distance minimale de 1,50 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée;
4. Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armée et translucide ou de panneaux de bois peints; l'usage de polyéthylène non armée et transparent ou autres matériaux similaires est prohibé; l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit;
5. Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres.

Les abris d'hiver piétonniers servant aux véhicules motorisés incluant la structure et leur recouvrement doivent être démontés et retirés dès la fin de la période autorisée à chaque année et être remisés à un endroit non visible de la rue.

## **INSCRIPTION AUX PANIERS DE NOËL - DU 18 NOVEMBRE AU 14 DÉCEMBRE 2020**

Tu connais quelqu'un qui vit une période difficile ? Tu es dans le besoin ?  
Tu es une famille monoparentale ou à faible revenu ?  
Tu as perdu ton emploi ?  
Tu es en attente de prestations de revenu ?  
Tu habites à Sainte-Croix ?  
Un panier de Noël serait le bienvenu...



N'hésite pas à contacter Entraide Ste-Croix au **418 926-3888 avant le lundi 14 décembre 2020**. Un responsable de l'organisme communiquera avec toi *pour répondre* à ta demande.  
Nous sommes avec toi ! **La distribution des paniers se fera vendredi le 18 décembre de 13h à 17h.**

## Des nouvelles du comité Familles-MADA

Avant de conclure l'année 2020 qui restera dans nos mémoires, voici quelques informations de votre comité Familles-MADA :

**Depuis le printemps**, la pandémie a annulé plusieurs de nos projets dont la soirée d'Halloween et la dernière projection de films. Restez aux aguets, nous vous annoncerons bientôt les activités de l'**Hi-ver en famille** dans une formule modifiée pour s'adapter aux directives sanitaires de la santé publique. Dès maintenant nous vous invitons à sortir prendre l'air et à profiter des décorations des Fêtes qui illuminent notre municipalité. Avec l'arrivée de la neige, les sentiers seront aussi disponibles.

**Un projet important** se déroulera sur les prochains mois : **la mise à jour de notre politique de la Famille et des Aîné(e)s**



Un **rappel** : cette politique a été établie en **2014** après un sondage auprès de tous nos citoyen(ne)s et une consultation des personnes âgées. La MRC de Lotbinière et le Carrefour action municipale et famille étaient disponibles pour accompagner cette démarche vécue dans toutes les municipalités de la MRC.

Un **projet** : le temps est venu de faire la mise à jour de cette politique. Nous pouvons compter sur le soutien d'une personne ressource de la MRC de Lotbinière, madame France Nadeau, et du Carrefour action municipale et famille, madame Denise Chayer.

Notre conseil municipal a confié au comité Familles-MADA, le mandat de cette mise à jour. **Déjà** nous avons entrepris le bilan du plan d'action de 2014 et un premier portrait de la situation actuelle. **À venir** : pour le printemps prochain, nous souhaitons vous consulter pour bien identifier les besoins de notre population familles et aîné(e)s. Ces résultats nous permettront d'identifier les grandes lignes de la nouvelle politique qui servira à orienter les actions attendues de notre conseil municipal pour les prochaines années.

Encore une fois, les directives de la Santé publique et les précautions requises pour éviter les ravages de la pandémie influenceront notre démarche. L'Avis Municipal vous indiquera le déroulement de notre travail et comment votre participation est essentielle pour le succès de toute l'opération. Nous comptons sur vous en présence ou en mode virtuel.

En attendant, prenez bien soin de chacun et chacune de vous!

Votre comité Familles-MADA

### DISPONIBILITÉS DU MAIRE

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix qui désirent me parler. Il s'agit de prendre un rendez-vous téléphonique les mercredis entre 9h00 et 12h00 en appelant au bureau municipal : 418 926-3494

02 décembre 2020 de 9h à 12h

09 décembre 2020 de 9h à 12h

16 décembre 2020 de 9h à 12h

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Croix.

Directrice générale : Mme France Dubuc  
Directrice générale adjointe : Mme Christiane Couture  
Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot  
Directeur des loisirs : M. Éric Vachon  
Service de l'urbanisme : M. Alexandre Jobin  
Agente de bureau : Mme Elisabeth Demers  
Agente de bureau : Mme Édith Plourde

Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN : 60299  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec